

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00467
Numéro SIREN : 805 276 565
Nom ou dénomination : APLODE

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2019 sous le numéro de dépôt 8976

APLODE
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
7 ALLEE GEORGES COURTELINE
53000 LAVAL

RAPPORT
DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ APLODE,
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNIPERSONNELLE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 01 JANVIER 2020

SOFIDEM
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 Laval cedex 9

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision du gérant en date du 04 décembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Nous avons effectué nos travaux d'analyse sur la base des comptes annuels au 30 septembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité.
- La société présente une situation nette de 80 388 € (dont un capital social de 1 000 €) au 30 septembre 2019 intégrant un bénéfice de 37 457 €.

EURL APLODE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société APLODE, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

- L'actif net de la société au 30 septembre 2019 s'élève à 164 128 € et est principalement composé de :
 - 11 952 € de créances clients ;
 - 146 503 € de trésorerie.
- Les dettes de la société au 30 septembre 2019 s'élèvent à 80 147 € et se décomposent essentiellement de :
 - 68 707 € de comptes courants d'associés ;
 - 10 049 € de dettes fiscales et sociales.
- Le chiffre d'affaires de l'exercice au 30 septembre 2019 était en hausse par rapport à 2018 et s'est élevé à 100 952 € (+16 %).
- L'excédent brut d'exploitation est bénéficiaire de 48 340 € au 30 septembre 2019 et le résultat net après impôt l'est également pour un montant de 37 457 €.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

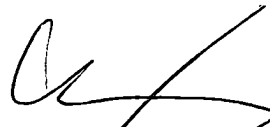
EURL APLODE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société APLODE, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Par ailleurs, aucun avantage particulier n'est stipulé dans les éléments mis à notre disposition et nos travaux n'en ont pas mis en évidence.

Fait à LAVAL, le 11 décembre 2019

Le commissaire aux comptes et
à la transformation



SOFIDEM

Marc CHEMINEAU